

**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 19 Septembre 2024 Dossier affiché en mairie le 19 Septembre 2024	N° PC 068 376 24 J 0027
<b>Par :</b> Monsieur Angelo GIUSTRA <b>Demeurant à :</b> 8 Rue de Touraine 68270 Wittenheim <b>Pour :</b> Surélévation d'une maison individuelle <b>Sur un terrain sis à :</b> 8 Rue de Touraine Cadastré : 31 0367	Surface plancher créée : 55.38 m <sup>2</sup> Surface plancher totale : 178,46 m <sup>2</sup>  <b>Destination : Habitation</b>

**Le Maire,**

Vu la demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone UC du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis, relatif à l'assainissement, du SIVOM de l'agglomération mulhousienne en date du 30/09/2024,

**ARRETE**

Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **accordée**.

Article 2 : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit, obligatoirement, informer la Mairie du commencement des travaux en effectuant une déclaration d'ouverture de chantier, et une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux dès l'achèvement des travaux.

Ces déclarations doivent être déposées en 2 exemplaires en Mairie ou adressées par pli recommandé avec accusé de réception, telles qu'elles sont prévues aux articles R. 424-16 et R. 462-1 du Code de l'Urbanisme (voir pièces annexées).

Fait à WITTENHEIM

Le 15 OCT. 2024

Joseph WEISBECK  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à  
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

